



N°2025/19

Objet
Projets 2025 – demandes de subventions

en exercice : 18
présents : 14
votants : 15
exprimés
pour : 15
contre : 0
abstentions : 0

Certifiée exécutoire par le Maire de
SAUBENS compte tenu de la
transmission
à la Sous-préfecture le
et de la publication le

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le

ID : 031-213105331-20250403-202519-DE



L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAUBENS dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc BERGIA.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28/03/2025

Présents : MMES CARISTAN Carole, LAHANA Agnès, MASSIA Kristel, PENNEROUX Béatrice, RENAUD Sandrine, ZIOUANI Mahjouba
MM BERGIA Jean-Marc, BONNET Benoît, GUILLEMET Olivier, HETREUX Denis, LAMBERT David, MALAVAL Claude, MANGION Denis, PEYRIERES David

Procurations :

Mme GARY Isabelle à Mme LAHANA Agnès

Absents :

M. MARSAC Alain
Mme NADEAU-MASSON Tiphaine
M. MERCI Bernard

Secrétaire de séance : Mme RENAUD Sandrine

Les projets inscrits au budget 2025 d'un montant supérieur à 5000 € HT sont à inscrire au contrat de territoire signé avec le département et feront aussi pour certains l'objet de demandes d'aide à la région et à l'Etat :

Matériel/ acquisitions

- Nouveau véhicule ST : 20 833.33 € HT soit 25 000.00 €
- Tables salle du conseil : 5 000 € HT soit 6 000.00 € TTC

Travaux

- Climatiseurs école (2 : classe et dortoir) : 7500 € HT soit 9 000.00 € TTC
- Installation d'un dispositif d'alerte à l'école dans le cadre du dispositif de PPMS :
12 500 € HT soit 15 000.00 € TTC
- Forêt parc du verger : 22 000 € HT soit 26 400 € TTC
- Isolement coupe-feu de tous les locaux de stockage : 27 500 € HT soit 33 000.00 € TTC
- Rénovation énergétique école : 41 650 € HT soit 49 980 € TTC
- Sol sous futurs panneaux photovoltaïques : 25 000 € HT soit 30 000.00 € TTC
- Travaux nouveau local pétanque -rénovation toiture - : 6 000 € HT soit 7200 € TTC
- Démolition mur de frappe tennis et reconstruction grillage : 7 342.86 € HT soit 8811.43 € TTC

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces projets et de l'autoriser à demander des subventions auprès de tous les partenaires potentiels.

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les projets proposés.
- **DE VALIDER** les enveloppes financières relatives à ces acquisitions.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter toutes subventions utiles à la concrétisation de ces projets.

Les signatures sont au registre.
Fait à Saubens, le 8 avril 2025



Le Maire,

JM BERGIA